MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

EDITION
BAS-VIVARAIS

®
Avertissements agricoles

BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
RHÔNE-ALPES

Tél. : 78.63.25.65
165, rue Garibaldi -Bât. B- B.P. 3202 - 69401 LYON CEDEX 03

ABONNEMENT ANNUEL : 130 Frs
RÉGISSEUR RECETTES D.R.A.F.

15 Juin 1988 — N° de série continue 177 — Bulletin n° 17

FLAVESCENCE DOREE : 1er TRAITEMENT REGIONS SEMI-PRECOCES ET MOYENNES
BLACK-ROT : FLORAISON - DEBUT VERAISON : GRANDE SENSIBILITE DES GRAPPES

VIGNE

MILDIOU - Des risques élevés pendant toute la période de floraison

Les préconisations de notre précédent Bulletin restent valables.

Dans le cas de l'utilisation d'un produit classique ou pénétrant après un systémique, réintervenez 10 jours seulement après le systémique.

BLACK-ROT - Début d'une période de grande sensibilité des grappes

Les grappes resteront sensibles jusque vers le début véraison.

Dans les foyers habituels, soignez la protection en visant les grappes.

OIDIUM - Grande sensibilité des grappes jusqu'à leur fermeture

Pendant toute cette période, les vignes doivent être protégées à une cadence de 12 à 14 jours maxi. Visez les grappes et utilisez, le cas échéant, la dose "forte" de post-floraison de votre produit.

FONGICIDES PENETRANTS - Ils ne protègent pas les organes formés après le traitement

Par contre, dès lors que le produit a pu sécher il n'est pas lessivé.

BOTRYTIS - Maintient du temps orageux : risques à ne pas négliger

Les vignes arrivant actuellement au stade "chute des capuchons floraux" devront être protégées selon les préconisations de notre précédent Bulletin.

-Résistance de Botrytis aux imides cycliques : lisez la note p. 4.

Notre vignoble est concerné localement par ce problème. Préconisations :

- 2 applications maximum d'imide cyclique en une saison
- pas d'imide cyclique après le début véraison

VERS DE LA GRAPPE, CICADELLES, ACARIENS - Surveillez les populations

Intervenez en cas de dépassement du seuil :

- vers de la grappe : 200 glomérules pour 100 grappes
- cicadelles des grillures : 100 cicadelles pour 100 feuilles
- acariens : 70 % des feuilles occupées

Les larves de cicadelles des grillures ou cicadelles vertes se déplacent latéralement "en crabe" à la face inférieure des feuilles. Elles ne sautent pas. Attention : une loupe peut être nécessaire pour voir les plus jeunes.

Cicadelles, acariens : si vous devez intervenir, mouillez toute la végétation.

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE : 1er traitement dès réception sur ORGNAC et les CRUZIERES

Mouillez l'ensemble de la végétation et préférez un produit rémanent.

Dans tous les cas les préconisations de nos précédents Bulletins restent valables.

P.13.19

Imprimerie de la Région RHÔNE-ALPES - Directeur Gérant : J.C. FAUDRIN - Commission Paritaire de Presse N° 1656 AD

LA LUTTE CONTRE LA POURRITURE GRISE DE LA VIGNE EN 1988

L'utilisation intensive dans certaines régions, des benzimidazoles (BMC), puis des imides cycliques, a provoqué la sélection de souches résistantes qui sont à l'origine de réduction d'efficacité dans la pratique.

Cette expérience a conduit depuis 1982 à conseiller une réduction du nombre des interventions avec les imides cycliques et incite, par prudence, à limiter l'utilisation de la nouvelle spécialité à base de diéthofencarbe + carbendazime mise sur le marché.

LA RÉSISTANCE AUX IMIDES CYCLIQUES EN 1987

Les résultats de l'enquête réalisée cette saison permettent d'indiquer une certaine augmentation de la résistance qui s'est produite notamment dans les vignobles de Champagne, de Bourgogne et du Muscadet (zone Nord) et de façon très hétérogène dans les vignobles de Charentes, du Bordelais et du Sud de la France (zone Sud), peu concernés par la résistance.

Cette recrudescence peut être attribuée :

— au développement précoce de la maladie en 1987 qui a pu entraîner une sélection plus grande des souches résistantes ;

— au nombre de traitements à base d'imides cycliques, qui a été plus important qu'en 1986, dans l'ensemble du vignoble français.

PRÉCONISATIONS POUR 1988

Les préconisations ont pour objectifs :

- de limiter, par un ensemble de mesures prophylactiques et chimiques le développement de la maladie ;
- d'éviter une progression de la résistance aux imides cycliques par une stratégie de lutte chimique adaptée ;
- de ne pas créer les conditions favorables au développement de la résistance à l'association carbendazime + diéthofencarbe.

Mesures prophylactiques

- Limiter la vigueur en diminuant, par exemple les apports d'azote.
- Favoriser l'aération des grappes (exemple : éviter l'entassement des feuilles autour des grappes, pratique de l'effeuillage).
- Traiter préventivement contre les Tordeuses (deuxième et troisième génération).

Programme de traitement anti-pourriture : L'application avant véraison est la plus importante.

- Lutte contre l'Oïdium pour éviter l'éclatement des baies.
- Lutter contre le Mildiou avec des produits actifs contre la Pourriture grise (sels de cuivre, folpel, dichlofluanide).

Lutte chimique : spécialités utilisables et conditions d'emploi

Les imides cycliques

Les spécialités suivantes sont à base d'une imide cyclique :

- seule : *Kidan* et *Rovral* (iprodione - 750 g/ha), *Sumisclex* (procymidone - 750 g/ha), *Ronilan, Ronilan FL* et *Ronilan SP* (vinchlozoline - 750 g/ha) ;
- associée avec une autre matière active : *Silbos T, Silbos DF* (vinchlozoline - 500 g/ha + thirame - 3200 g/ha).

Toutes ces spécialités en cas d'utilisation répétée, provoquent le développement de souches résistantes aux imides cycliques. Toutefois, les expérimentations réalisées en 1986 et 1987 montrent que la pression de sélection sur les populations de souches résistantes est moins forte avec le *Silbos T* qu'avec les spécialités ne contenant que de la vinchlozoline - 750 g/ha.

- *Conditions d'utilisation*

Dans les vignobles très concernés par la résistance (zone Nord), **se limiter à une seule application** avec les produits contenant une imide cyclique seul **ou à deux applications** avec l'association (vinchlozoline + thirame).

Dans les vignobles où la fréquence de souches résistantes reste en général peu élevée (zone Sud), ne jamais dépasser deux traitements avec les spécialités à base d'imides cycliques.

L'association carbendazime + diéthofencarbe *(Sumico)*

Les enquêtes sur la résistance aux benzimidazoles réalisées depuis plusieurs années ont montré que la fréquence des souches résistantes était très élevée dans tous les vignobles de la zone Nord, plus faible dans les vignobles de la zone Sud. Comme le diéthofencarbe présente une activité faible sur souches sensibles aux benzimidazoles mais forte sur souches résistantes, l'association de diéthofencarbe et de carbendazime est efficace sur toutes les souches de *Botrytis cinerea* actuellement observées dans le vignoble français, y compris les souches résistantes aux imides cycliques.

- *Conditions d'utilisation*

Limiter le nombre des applications à **deux au maximum.**

Les applications seront réalisées aux stades précoces de la grappe : fin floraison et fermeture de la grappe. **Toute application après le début de la véraison est à exclure.**

Les autres produits (conventionnels)

Basultra (4 kg/ha) ; *BTF* (3,5 l/ha) ; *Codicap* (3,5 kg/ha) ; *Codicap L* (4 l/ha) ; *Euparène* (4 kg/ha) ; *Mycodifol L* (5 l/ha) ; *Organil 648* (5 kg/ha) ; *Quinaris M* (3 kg/ha).

- *Conditions d'utilisation*

— *Codicap; Mycodifol :* ces spécialités, en raison de la présence du captafol, ne sont plus homologuées. La législation prévoit leur commercialisation jusqu'à fin 1989 ;

— *BTF; Organil 648; Quinaris M :* l'emploi de ces spécialités apportant du carbendazime, du méthylthiophanate ou du bénomyl (benzimidazoles) doit cesser dès le début de la véraison ;

— *Basultra; Euparène :* la protection avec ces produits pourra être réalisée par des applications aux stades de la méthode standard.

En raison du caractère régional de la lutte contre la Pourriture grise, des programmes de traitements spécifiques seront proposées, pour chaque vignoble, par les stations d'Avertissements agricoles, en concertation avec l'ITV et les organismes professionnels.

Conscients du danger actuel que représente la résistance dans la lutte contre la Pourriture grise, les viticulteurs doivent respecter impérativement les conditions d'emploi des spécialités.

Cette note a été rédigée par un groupe de travail réunissant des représentants : de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), de la chaire de Viticulture de l'École nationale agronomique de Montpellier, de l'Institut technique de la vigne et du vin (ITV), du Comité interprofessionnel du vin de Champagne (CIVC), de la Station viticole de Cognac, et du Service de la protection des végétaux (SPV).